

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser l'accès des femmes au sport de haut niveau et les aider à s'y maintenir.

Présentée

Par

ACOSTA Alejo, ACOSTA Ana Paula, AL KHOURY Bryan, BARUA Lucas, BAUDELET Nicole, BERNARDES Fiorella, BOGARIN Anahi, CASTILLO Helena, CHRISTIAN Jean-Paul, EL HACHEM Chloé, GADEA Constance, GAYET Amélie, IRALA Gabriel, MARTINEZ Mia, MEULIEN Aramis, MOLINA Eloisa, PINANEZ Fernanda, PUJOL Monserrat, RIFFLER Patrick, RIQUELME Matheo, ROJAS Valentina, TIB Abel.

Elèves de la classe de CM2 de N. CASTILLO,

Lycée Français Marcel Pagnol d'Asunción (PARAGUAY)

Exposé des motifs

Mesdames, messieurs,

Depuis le début du XXème siècle, de nombreuses dispositions ont été prises en France en faveur de l'égalité femmes-hommes. Malgré cette avancée significative de notre société, la réalité est loin d'être parfaite dans ce domaine. Les inégalités persistent : l'écart des salaires entre hommes et femmes est de 25 % en moyenne, 75 % des tâches éducatives et domestiques sont accomplies par les femmes, des dizaines de milliers de femmes sont victimes chaque année de violences perpétrées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Les statistiques sont donc sans appel dans bien des aspects de notre société : l'éducation, l'emploi, la culture et un domaine qui accapare notre attention aujourd'hui : le sport.

Citons quelques paroles du grand homme que fut Nelson Mandela : « Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il parle aux jeunes dans une langue qu'ils comprennent. Le sport peut créer l'espoir là où il n'y avait autrefois que le désespoir. Le sport se joue de tous les types de discrimination ».

Par conséquent, s'il y a bien un domaine dans lequel il faut concentrer tous nos efforts afin de montrer la voie à suivre vers l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est bien le sport. Et la vitrine du sport mondial est le sport de haut niveau.

De nombreux Etats investissent donc des sommes considérables dans le sport de haut niveau dont ils souhaitent faire un symbole de la force et de la qualité de leur système politique, ainsi que de leur économie et de leur culture. Mais ces sommes sont bien souvent très inégalement réparties entre les femmes et les hommes. Dans le sport de haut niveau, les femmes ne représentent que 37,6 % des athlètes, tous sports confondus. Les obstacles sont souvent plus nombreux pour les femmes pour accéder au sport de haut niveau et ensuite pour s'y maintenir et pour y poursuivre une brillante carrière. Il est donc important de tout mettre en œuvre pour que le sport féminin puisse financièrement subvenir aux besoins de ses sportives et de ses athlètes.

Proposition de loi

Article 1^{er}

Toutes les fédérations sportives créent dans la mesure du possible une section professionnelle féminine et versent un salaire de base à leurs sportives de haut niveau en fonction de leurs performances.

Article 2

Des réductions d'impôts ou avantages fiscaux sont accordés aux entreprises ou organismes qui investissent dans le sport féminin de quelque manière que ce soit.

Article 3

Les fédérations sportives accordent une part plus importante de leurs revenus tirés du sponsoring masculin aux sections féminines.

Article 4

Les fédérations, les clubs ou les sponsors maintiennent leur aide financière aux sportives en cas de grossesse ou d'absence prolongée pour raison médicale.